



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

SERVICE DE LA COMMANDE
PUBLIQUE

DAJA_D2026_0301

Objet : Marché n°26.060 à 26.065 –
Prestations d'assurances pour la Ville de
Tourcoing - Conclusion

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la
délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2124-2 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°7 du 28 mars 2026 portant application de l'article L 2122-22 du Code
Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté DFCPAJI_AR2026_0115 du 28 mars 2026 portant délégation de signature à
Monsieur VUYLSTEKER, Conseiller municipal délégué ;

Vu le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres en date du 15/10/26 ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Considérant que la volonté et la nécessité pour la Ville de de garantir une couverture
adaptée à ses besoins et aux risques liés à ses activités, à ses biens et à ses
responsabilités ;

Considérant qu'un appel d'offre a été lancé le 24/06/26 en vue du renouvellement de nos
contrats d'assurance ;

Considérant que les sociétés attributaires ont toutes remis une offre économiquement
avantageuse regard des critères d'analyse définis dans le règlement de la consultation ;

DECIDONS

Article 1^{er} : De conclure les marchés suivants :

Société(s)	Police d'assurance concernée	Numéro de marché	Prime annuelle TTC
SATEC (en groupement solidaire avec la société AERIAL En qualité de porteur de risque)	Dommages aux biens	26.060	157 800,07 €
H2R (en groupement solidaire avec la société Allianz en qualité de porteur de risque)	Responsabilité Civile	26.061	41 539,33 €
ASTER (en groupement conjoint avec la société BALCIA en qualité d porteur de risque	Flotte automobile	26.062	212 310,08 €
RELYENS SPS (en groupement conjoint avec Relyens Mutual Insurance en qualité de porteur de risque)	Protection juridique de la collectivité, des élus et des agents	26.063	3 270,71 €
BOVIS (en groupement conjoint avec la société HELVETIA ASSURANCES S.A en qualité de porteur de risque)	Tous risques exposition	26.064	8 408,66 €
ANDRIEUX (en groupement conjoint avec la société MMA I.A.R.D en qualité de porteur de risque)	Tous risques informatiques	26.065	5 112,00 €

Les marchés prennent effet le 1er janvier 2027 pour une durée de 48 mois.

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

Article 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le

15 OCT. 2026

Pour le Maire par délégation,
Le Conseiller délégué auprès du Maire,
Jean-Marie VUYLSTEKER



Accusé réception en Préfecture le :

15 OCT. 2026

Publié sur le site de la Ville le :

15 OCT. 2026

